

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

N° 38

2026-0045

ARRONDISSEMENT DE VICHY

COMMUNE DE SERBANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

En raison de l'installation d'une grue MEDIACO en vue de l'implantation de trois modules ALGECO, à compter du 20 juillet 2026, sur une durée d'un jour calendaire, par l'entreprise ALGECO située 186 rue de la République, 69881 MEYZIEU :

- chemin du Trimouillet,

Madame la Maire de SERBANNES,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de l'installation d'une grue MEDIACO en vue de l'implantation de trois modules ALGECO, à compter du 20 juillet 2026, sur une durée d'un jour calendaire, la circulation de tous les véhicules sera réglementée comme suit, dans les deux sens :

- Circulation interdite.

ARTICLE 2 : Les usagers sont priés de respecter la signalisation qui sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Entreprise ALGECO.

Fait à Serbannes et rendu exécutoire,

Le 8 juillet 2026

Christine BOUARD

Maire

